

Rapport-préavis de la Municipalité concernant la motion de Mme Mathilde LAVILLE demandant de nommer au plus vite une Commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2011, Mme Mathilde LAVILLE développait la motion citée en titre. L'assemblée décidait - conformément à l'art. 60 de son Règlement - de la prendre en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour rapport-préavis.

Contenu de la motion

Dans le développement de sa motion, Mme Mathilde LAVILLE relève, sans la quantifier, que selon l'avis de spécialistes, une politique d'économie d'énergie pourrait aboutir à une diminution considérable de la consommation énergétique.

Le but de la motion est large puisqu'il vise la population, l'administration communale et les entreprises, la finalité étant d'aboutir à une diminution de la consommation énergétique de la Commune.

En outre, la motionnaire émet huit propositions que nous reprenons ci-dessous :

1. Organisation d'Etats généraux de l'énergie (rassemblant les personnes compétentes)
2. Organisation d'une campagne de sensibilisation, par exemple dans le Journal de Sainte-Croix et environs
3. Rappel d'une série de gestes simples et quotidiens pouvant mener à des économies
4. Information aux Ecoles
5. Information aux entreprises
6. Information au personnel communal

7. Organisation d'une "semaine des économies d'énergie", au cours de laquelle chacun est invité à être particulièrement attentif à sa consommation. Cette semaine peut être reconduite chaque année
8. Mise à la disposition du public d'une "boîte à idées"

Actions entreprises par la Municipalité dans le cadre des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'engage dans une politique volontariste de recherches d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Nous citerons quelques unes des actions les plus marquantes dans ce domaine, en commençant par l'obtention, par la Commune, du Label Cité de l'Energie le 16 mars 2004.

Dans le cadre du règlement communal sur l'octroi d'une aide financière destinée à encourager les énergies renouvelables sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix adopté par votre Conseil en 2005, la Municipalité a soutenu financièrement la pose de 560 m² de panneaux solaires thermiques et 570 m² de panneaux solaires photovoltaïques, plus d'un million de kilowattheures liés à l'installation de chauffage au bois et 11 projets de constructions Minergie et un Minergie Plus. Nous rappelons que Sainte-Croix est une des rares Commune Vaudoise à s'être dotée d'un tel règlement.

Au niveau de la réduction de la consommation de l'éclairage public, les actions municipales ont débutées en 1997 lors des travaux de réfection de la Grand-Rue de L'Auberson par le remplacement d'anciennes installations au profit de nouvelles, plus performantes et moins gourmandes en électricité, dotées d'un abaissement horaire. Ces mesures ont été poursuivies dans de nombreuses rues de la localité telles que l'Avenue des Alpes, les Rosiers, le Levant et les Adreys. A titre d'exemple, les consommations des hameaux de La Chaux et de La Vraconnaz, sont depuis les travaux d'amélioration 50% inférieurs. Afin de poursuivre cette démarche, un test sera mené au Chemin de Hêtres par l'installation d'un éclairage de type LED (de l'anglais light-emitting ou en français diode électroluminescente). Toutefois et bien que les constats soient positifs du point énergétique, les limites de réduction sont données par le cadre légal lié aux normes de sécurité pour l'éclairage public et celles ressenties dans ce domaine par les citoyennes et citoyens.

La mise en œuvre de la chaufferie à distance au bois est également un objet important permettant de valoriser une ressource locale d'énergie, neutre du point de vue des émissions de CO₂ et favorisant l'entretien des forêts communales et des pâturages boisés, éléments forts de notre identité paysagère.

La récupération et la valorisation du biogaz produit par la STEP au travers de l'installation d'un CCF a permis de réduire de 50 % la consommation électrique et 10 % de la production est revendue à Romande Energie. La consommation thermique est réduite de moitié et la consommation de gaz naturel a été divisée par trois, convertie en consommation de fuel de chauffage, ceci équivaut à une économie de 20'000 litres par année.

Depuis le début des années 1980, la Commune s'est engagée dans un programme de changement systématique des anciennes fenêtres des bâtiments communaux. A ce jour, environ 90% des biens-fonds publics sont équipés d'éléments à double vitrage.

Les économies s'inscrivent également dans le domaine de la consommation d'eau. A ce sujet les services industriels recherchent en permanence les fuites d'eau sur le réseau, aussi bien par des actions ponctuelles que par des campagnes de prévention. Elles ont pour but de réduire au maximum le pompage, source de consommation d'énergie. A cela s'ajoute le turbinage des eaux transitant dans le réseau d'eau de l'Association des Communes de la région de Grandson (ACRG).

Réponse à la motion développée par Mme Mathilde LAVILLE

La Municipalité considère pertinentes les propositions développées par Mme Mathilde LAVILLE. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur des énergies, votre exécutif estime plus pertinent de mettre en place une commission qui analyserait la problématique énergétique dans son ensemble, autant la production que l'utilisation et les économies pouvant être mises en place ou incitées.

Nous proposons de constituer une commission municipale consultative composée de 3 citoyens actifs dans le développement des énergies renouvelables, 3 représentants du Conseil communal et 2 Municipaux. L'organisation et les limites de son travail seront définies d'un commun accord entre les membres de ladite commission. Cette dernière sera présidée par le Municipal en charge de l'énergie et le secrétariat assuré par l'administration communale.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu à la motion de Mme Mathilde LAVILLE concernant sa demande de nommer au plus vite une Commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu le rapport-préavis de la Municipalité du 3 février 2012,
- ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce rapport-préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

-- **d'adopter** le rapport de la Municipalité concernant la motion de Mme Mathilde LAVILLE demandant de nommer au plus vite une Commission chargée d'étudier la possibilité d'aboutir à des économies d'énergie, de la part des citoyens, des entreprises et de l'administration communale, adopté par le Conseil communal en séance du 3 octobre 2011.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

F.THEVENAZ

M. STAFFONI

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 février 2012

Délégué municipal : M. Luc MARTIN, Municipal